- —Ministère de la Famille
- -Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Commission des partenaires du marché du travail)
 - —Office de la protection du consommateur
 - —Régie des alcools, des courses et des jeux
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
 - -Régie du bâtiment du Québec
 - —Registraire des entreprises du Québec
 - —Revenu Québec
 - —Société de l'assurance automobile du Québec

ANNEXE 2

GRILLE D'APPRÉCIATION DE L'IMPACT SUR L'EMPLOI

Appréc	ion Nombre d'emplois touchés	
	ble sur l'emploi (création nette globale d'e urs des 3 à 5 prochaines années pour le ou les secteurs touchés)	mplois
	500 et plus	
	De 100 à 499	
	De 1 à 99	
	Aucun impact	
	0	
	vorable (perte nette globale d'emplois au c chaines années pour le ou les secteurs tou	
	De 1 à 99	
	De 100 à 499	
	500 et plus	

67632

Gouvernement du Québec

Décret 1206-2017, 13 décembre 2017

CONCERNANT la nomination de madame Lucie Robitaille comme secrétaire adjointe aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Lucie Robitaille, sous-ministre adjointe au ministère de la Famille, administratrice d'État II, soit nommée secrétaire adjointe aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, au traitement annuel de 168 944 \$ à compter du 8 janvier 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Lucie Robitaille comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS

67727

Gouvernement du Québec

Décret 1207-2017, 13 décembre 2017

CONCERNANT la nomination de madame Marie Gendron comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Marie Gendron soit nommée, à compter des présentes, secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, au traitement annuel de 186 838\$:

QUE madame Marie Gendron ait droit à des vacances annuelles payées de vingt-cinq jours ouvrables;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes continuent de s'appliquer à madame Marie Gendron comme sous-ministre associée du niveau 2;